

Trouble de traitement auditif (TTA)

Définition

Le trouble de traitement auditif (TTA) est une limitation persistante des capacités altérant la performance dans le traitement du signal acoustique qui ne s'explique pas uniquement par une atteinte de la sensibilité auditive. Un trouble auditif désigne, par exemple :



- Un ensemble de limitations de la performance au plan de la perception d'un signal dans le bruit (ex. : un bruit est plus fort que la parole);
- De la latéralisation (gauche vs droite);
- De la localisation (d'où vient le bruit);
- De la discrimination auditive (confusion de certains sons);
- De l'organisation séquentielle (retenir l'ordre des informations).

L'enfant avec un problème auditif central peut entendre la parole normalement. Cet enfant éprouve plutôt de la difficulté à retenir une consigne, à organiser les éléments d'un discours ou à interpréter un message verbal, cela, à cause d'un retard de développement ou de maturation des voies supérieures centrales.

(Tiré de « Révision des pratiques en audiologie entourant le trouble de traitement auditif (TTA) chez l'enfant » (2007), rapport du comité ad hoc de OOAQ et d'une capsule rédigée par les ressources régionales en déficience auditive de l'Estrie (2007)).

Caractéristiques | manifestations

Quelques manifestations pouvant laisser soupçonner un trouble de traitement auditif chez l'élève.

☀ L'élève peut :

- Éprouver de la difficulté à suivre les instructions auditives, perte d'une partie du message ou de la consigne;
- Éprouver de la difficulté à traiter simultanément plusieurs entrées;
- Rechercher régulièrement des indices visuels;
- Perdre intérêt facilement;
- Avoir de la difficulté à retenir dans l'ordre les informations auditives données (organisation séquentielle);
- Se comporter comme si une perte auditive périphérique était présente alors que l'acuité est normale;
- Avoir de la difficulté à comprendre un débit verbal rapide;
- Avoir de la difficulté à interpréter des informations verbales, prendre plus de temps;
- Manifester une difficulté à suivre les consignes complexes et multiples;
- Avoir de la difficulté à entendre et à comprendre dans un milieu bruyant et se fatiguer plus rapidement;
- Demander souvent de répéter;
- Éprouver de la difficulté à localiser la source sonore;
- Confondre certains sons (discrimination auditive);
- Avoir de la difficulté à demeurer attentif;
- Avoir besoin de beaucoup d'organisation et de structure en classe;
- Refuser souvent de participer aux discussions ou répond de façon inappropriée;
- Démontrer de faibles capacités d'apprentissage en écriture et en lecture;
- Obtenir des résultats scolaire qui ne correspondent pas à ses capacités;
- Présenter des retards ou des problèmes de langage ou de parole;
- Réussir mieux sur une base individuelle;
- Éprouver des problèmes de mémoire auditive (noms, dates, temps...);
- Manifester des problèmes de comportement.



Interventions

- Proposer à l'élève un placement préférentiel en classe.
- Obtenir l'attention visuelle avant l'énoncé verbal.
- Enseigner à l'élève de bonnes attitudes d'écoute (ex. : ne pas avoir d'objets inutiles dans les mains, regarder la personne qui parle, s'asseoir droit sur la chaise).
- Donner des consignes courtes.
- Demander à l'élève de répéter la consigne avant de l'exécuter de façon à s'assurer qu'il a bien compris.
- Ralentir le débit.
- Insister sur les mots importants du message.
- Encourager l'élève à poser des questions.
- Offrir un support visuel pour les étapes de réalisation d'une tâche.
- Établir des points de repère visuels.
- Écrire les consignes au tableau.
- Réduire les bruits ambiants (balles de tennis sous chaque patte de chaises, feutre sous les tablettes de pupitres).
- Aménager des aires d'étude tranquilles.
- Accorder des délais de réponse.
- Permettre à l'élève de s'isoler dans un endroit moins bruyant pour réaliser sa tâche.
- Écourter les moments où l'attention auditive est requise.
- Utilisation d'un système MF (modulation de fréquence).



À qui s'adresser pour le diagnostic du TTA

- Audiologiste (CHUS ou privé) - L'évaluation est davantage possible et valide à partir de 6 ans.



Pour en savoir plus

- Institut des troubles de l'apprentissage: <http://aqeta.qc.ca/>
- Organisme coINSTITUT RAYMOND-DEWAR. « Le trouble de traitement auditif TTA » : www.raymond-dewar.qc.ca/doc/def_FAQ_TTA.pdf
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2000). « Trouble d'audition centrale, trousse d'intervention en salle de classe » : www.gnb.ca/0000/publications/servped/auditions.pdf
- ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET DES AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (ooaq) (2007). « Révision des pratiques courantes en audiologie entourant le trouble de traitement auditif (TTA) chez l'enfant », Rapport du comité ad hoc.



Feuillelet présenté et approuvé par le Comité de parents EHDA du 27 février 2013.

Préparé par : Julie Bélanger, orthophoniste à la CSHC
Mise à jour : 12 juin 2015